

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

<b>SAMEDI,</b>	16	<b>MARS</b>	—St-Joseph à Montréal.
<b>LUNDI,</b>	18	“	—St-Jos. Riv. des Prairies.
<b>MERCREDI,</b>	20	“	—St-Patrice de Rawdon.

**FETES DE LA SEMAINE**

<b>DIMANCHE,</b>	17	<b>MARS</b>	—2e DU CARÊME, ornements violets.
<b>Lundi,</b>	18	“	—S. Gabriel, Arch, d. m., orn. blancs.
<b>Mardi,</b>	19	“	—S. JOSEPH, d. 1 cl. “
<b>Mercredi,</b>	20	“	—S. Cyr. de Jér., E. C., d. “
<b>Jéudi,</b>	21	“	—S. Benoit, Abbé, d. m. “
<b>Vendredi,</b>	22	“	—S. Suaire de N. S. J. C., d. m., orn. r.
<b>Samedi,</b>	23	“	—S. Thuribe, E. C., doub, orn. blancs.

**OFFICES EXTRAORDINAIRES**

**ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.**—Tous les soirs, à 7 h., prières de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation; au même exercice, jusqu'à jeudi inclusivement, vénération des saintes reliques.

**EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JOSEPH.**—Mardi 19, grande messe à 9 h., Monseigneur l'Archevêque assistant au trône: à l'occasion de la fête patronale de l'Union St. Joseph.

Samedi le 16 mars, ouverture des Quarante-Heures; grand'messe à 9 h. Le soir à 7½ h., prière du soir et amende honorable au S. Sacrement. Dimanche 17 mars, messes aux heures ordinaires, vèpres à 2½ h. Récitation de l'office par la congrégation des hommes à 6½ h., suivie de la prière et de l'amende honorable.

Lundi 18 mars, messe de déposition à 9½ h.

Tous les soirs du Carême, à 7½ h., il y a récitation du chapelet, instruction et salut du S. Sacrement. Le vendredi, chemin de la croix. Tous les mercredis du mois de S. Joseph, salut solennel et bénédiction du S. Sacrement.

Exercices du mois de S. Joseph, tous les soirs, à la prière.

**ST-PATRICE.**—Lundi 18, à 10 h., grand'messe à l'occasion de la fête patronale des Irlandais, Mgr l'Archevêque assistera au trône.

**JOLIETTE.**—Dim. 17. Ordination.

Dim. 17. Fête du titulaire de S. Patrice à Montréal, Sherrington, Rawdon et Hinchinbrooks.

Les paroisses de St. Gabriel à Montréal et à Brandon célèbrent la solennité de St-Joseph en ce jour, et les paroisses de St-Cuthbert et de St-Benoit font la solennité de leur titulaire.

**AVIS.**

Le bureau d'administration et de rédaction de la *Semaine religieuse* est transporté à l'Archevêché, où on devra adresser toute demande d'abonnement et payer les abonnements.